

PRÊT

Prêt Atout

Prêt sans
suretés réelles

De 50 000 € à 5 M€
pour les PME,
et jusqu'à 30 M€
pour les ETI

De 3 à
5 ans

TPE, PME, ETI
qui traversez un moment **difficile**
lié à la crise sanitaire de **Covid-19**

Le Prêt Atout renforce la trésorerie de l'entreprise pour lui permettre, dans un contexte conjoncturel exceptionnel (la crise sanitaire 2020 par exemple), de résoudre ses tensions de trésorerie passagères (et non structurelles), dans l'attente d'un retour à des conditions normales d'exploitation.

BÉNÉFICIAIRES

- TPE
- PME
- ETI
- GE

ÉLIGIBILITÉ

- TPE, PME et ETI selon définition européenne
- 12 mois d'activité minimum
- Tous secteurs d'activité, sauf exclusions (les SCI, les entreprises d'intermédiation financière, les entreprises de promotion et de locations immobilières, les entreprises agricoles ayant un CA inférieur à 750 000 €, et les entreprises en difficulté)

QUE FINANCE CE PRÊT ?

- Le besoin de trésorerie ponctuel
- L'augmentation exceptionnelle du BFR, lié à la conjoncture

COÛTS

- Taux fixe ou variable
- Pas de frais de dossier
- Assurance Décès PTIA sauf si l'entreprise y renonce

MODALITÉS

- Aucune sureté réelle, ni personnelle
- Partenariat financier (1 pour 1)
- Échéances trimestrielles, amortissement financier du capital

ATOUTS DU PRODUIT

- Prêt sans garantie sur les actifs de la société ou de son dirigeant
- Différé d'amortissement en capital jusqu'à 12 mois

OFFRE COMPLÉMENTAIRE

- Intervention en garantie de Bpifrance possible sur les financements bancaires associés, selon les règles et taux en vigueur

CONTACTER BPIFRANCE DE VOTRE RÉGION : [bpifrance.fr](https://www.bpifrance.fr)